



ALTERNATIVES CITOYENNES

Bimestriel d'information et d'échanges du Programme Concerté Pluri-Acteurs - PCPA-Congo
Siège : Case J-043 V-OCH-Moungali III - Brazzaville / www.pcpa-congo.org
Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA ; email : bajeanfelix@gmail.com

Le contenu de ce journal ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Gouvernement congolais, du Ministère français des Affaires étrangères et européennes et de l'Union européenne .

NUMERO 006 - Septembre - Novembre 2010

Gratuit



Union Européenne



Rosalie KAMA NYAMAYOUA,
Ministre de l'Enseignement
Primaire et Secondaire, Chargée
de l'Alphabétisation :

**Le conseil national de
l'enseignement est un
espace de concertation**



Rosalie KAMA NYAMAYOUA

(PP. 8 — 9)

Le PCPA Congo en film documentaire

C'est pour bientôt...



L'équipe de tournage interrogeant M. PETE, président du comité de santé et M. MPINGOUSSOULOU, représentant de Médecins d'Afrique à Pointe-Noire

(P.2)

Dr Thiendou Niang , expert en communication :

**« Le plaidoyer est un instrument pour la
paix et un levier de participation
citoyenne à la gestion des affaires
publiques, au sein de nos collectivités»**

(P.3)

Le PCPA Congo en film documentaire

C'est pour bientôt...

Quatre projets du Programme Concerté Pluri-Acteurs au Congo seront, dès février 2011, dans un film documentaire. Le tournage de ce support s'est déroulé du 5 au 28 novembre 2010, à Brazzaville, Dolisie et Pointe-Noire. Trois professionnels de la société Acrobates films (France) ont investi leur savoir-faire pour rendre plus visible les acquis de la phase pilote du PCPA-Congo.

Le projet d'ENCREDE (Enfance Créatrice de Développement) qui porte sur le renforcement des capacités de prise en charge d'environ 200 enfants du centre éducatif et attractif de Mafouta, et le projet du Comptoir Juridique Junior (CJJ); au sujet de l'accès à la citoyenneté par les para-juristes, sont les deux projets qui ont accueilli l'équipe de tournage. Dans les deux projets, il a été mis en exergue les changements

apportés auprès des bénéficiaires, suite à la réalisation des dits projets, à Brazzaville.

A Dolisie, Arnaud SOULIER (réalisateur du film), Pierre STOEBER (chef opérateur du film) et Roman DYMNY (chef

opérateur du son du film) ont été accueillis, par le projet de *Collecte et de traitement des ordures ménagères*, mis en œuvre par l'Association Secours Alimentaire (ASA).

Le travail abattu sur les deux sites concernés par le projet est remarquable, mais un seul site garde encore sa belle robe : Jean Jacques Mouaya. Le site lac Cao, voisin du marché, a vite retrouvé sa situation d'antan.

C'est une décharge énor-

me qui y est placée, donnant la nette impression d'un lieu qui n'a jamais été assaini.

Bébés et enfants, par des pleurs ont souhaité la bienvenue à l'équipe du tournage, au centre de santé intégré du quartier kilomètre 4, dans l'arrondissement 1, Emery Patrice LUMUMBA, à Pointe-Noire. Sans doute, c'est signe de la manifestation de l'hospitalité, dans un certain sens. Dans ce

entre Pouvoirs publics et Société civile.

Des interviews des personnes ressources de la société civile, des pouvoirs publics et du PCPA ont été réalisées.

La démarche du film ne consiste pas seulement à présenter les projets financés par le PCPA, mais aussi d'être un film d'analyses et de réflexions sur le programme, deux ans après sa mise en œuvre. Ce film documentaire sera publié



Un collecteur d'ordures ménagères à Dolisie dans le cadre du projet ASA

centre de santé communautaire, le projet présenté par l'ONG Médecins d'Afrique (MDA) s'est occupé de l'encadrement du Comité de santé (COSA). Le centre bénéficie d'une gestion commune entre le COSA et Médecins d'Afrique. L'implication des pouvoirs publics dans la préparation et la mise en œuvre des projets a également été un élément important du film documentaire, question d'inscrire l'un des objectifs du PCPA : la concertation

sous deux versions : un documentaire de trente minutes et un film d'une heure.

Il est financé par l'Union européenne et la société de production Acrobates Films (Paris, France), dans le cadre du programme du Comité français pour la solidarité internationale (CFSI), ONG garante du PCPA Congo : « Médiatiser la face invisible du développement ».

Justin Ducker MAMBIKI.

FONDS D'APPUI AUX PROJETS (FAP) PHASE II

Ses objectifs

Pour la seconde phase du programme, le FAP s'adresse aux 97 membres du programme, à leurs partenaires et aux pouvoirs publics locaux et nationaux. Le FAP concourt à la réalisation des objectifs spécifiques du PCPA Congo, c'est à dire :

- Renforcer l'efficacité et la crédibilité des OSC congolaises en tenant compte de leur diversité ;
- Renforcer les dynamiques collectives au sein de la société civile congolaise ;
- Contribuer à l'amélioration du dialogue entre les pouvoirs publics et la société civile.

Objectifs spécifiques

De manière plus spécifique, le FAP soutient deux types de projet :

1) Des projets thématiques dont l'objet doit contribuer :

- Soit à l'amélioration des services aux populations : c'est-à-dire, l'assainissement, l'accès à l'eau potable, l'accès à l'électricité, à l'habitat, l'accès aux soins de santé, l'accès à l'éducation, l'accès à l'éducation spécialisée, etc.

- Soit à l'accès aux droits et au respect de l'état de droit, c'est-à-dire : promotion et défense des droits humains, instruction civique, renforcement de la démocratie et de la gouvernance, etc.

2) Des projets de plaidoyer contribuant à l'évolution des politiques publiques en lien avec le DSRP (exemples : la décentralisation, la loi anti corruption, le code de l'eau ou de l'électricité, etc.) ou d'autres sujets d'actualité (comme le C2D, etc.).

Les modalités d'accès au fonds

L'appel à projets n'est lancé qu'une seule fois, mais il est prévu 3 à 4 périodes d'instruction des dossiers. Ces temps d'instruction coïncideront avec les périodes des sessions du comité de pilotage (Copil).

À titre indicatif, ces instructions se tiendront :

- En février 2011 ;
- En juin 2011 ;
- En octobre 2011 ;
- Et éventuellement en février 2012

Les temps d'instruction d'octobre 2011 et février 2012, dépendent de la consommation et de l'octroi des financements des précédentes instructions.

À titre d'exemple si en juin 2011, la totalité des fonds du FAP 2, est octroyée, l'instruction d'octobre 2011 n'aura plus lieu.

Éligibilité au FAP

Principes

Pour accéder au FAP, les OSC doivent :

- Être membre de l'assemblée plénière réunie en juin 2010 ;
- Remplir les conditions des présentes lignes directrices ;
- Soumettre une demande comportant un dossier administratif, un dossier de partenariat et un dossier technique dans les délais fixés.

Un dossier administratif non validé car hors délais, ne pourra pas être envoyé au comité d'instruction. Le dossier administratif comprend toutes les pièces justifiant de l'éligibilité du porteur. Il est possible de déposer au fur et à mesure les documents attendus afin de rendre complet, ce dossier.

Le dossier de partenariat est constitué de tous les documents prouvant l'éligibilité du ou des partenaires, il sera déposé sous pli fermé par le porteur du projet.

Le dossier technique est composé de tous les documents présentant le projet et sera déposé sous pli fermé par son porteur.

Un porteur de projet peut déposer plusieurs dossiers de partenariat et technique par instruction. Mais seuls deux projets peuvent être financés par porteur, sachant que les deux projets doivent être de deux types différents : un sur l'une des thématiques et l'autre sur du plaidoyer.

A qui s'adresse le FAP ?

Éligibilité du porteur

Les porteurs doivent être des organisations de la société civile congolaises, membres du PCPA Congo, c'est-à-dire des organisations acceptées lors l'Assemblée plénière (AP) de juin 2010. Ces porteurs doivent être basés au Congo.

Cette éligibilité administrative est réalisée par l'animateur local. Elle consiste à faire la vérification de l'appartenance au PCPA Congo et compléter les informations de la base de données des membres du programme.

Dr Thiendou Niang , expert en communication

« Le plaidoyer est un instrument pour la paix et un levier de participation citoyenne à la gestion des affaires publiques, au sein de nos collectivités. »

Le Dr Thiendou Niang , Sénégalais, œuvre dans le domaine de la communication pour le développement, depuis 22 ans, en particulier dans l'accompagnement des organisations de la société civile dans deux secteurs : le plaidoyer et la capitalisation d'expérience. Une expérience acquise sur le terrain, auprès des pouvoirs publics, dans les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et aujourd'hui dans le secteur privé qu'il partage avec les autres acteurs du développement. Au Congo, c'est au cours d'un atelier sur le plaidoyer et le réseautage que le Dr Thiendou Niang a bien voulu transmettre son message aux acteurs de la société civile, membres des collectifs et plateformes du PCPA. Alternatives Citoyennes a voulu en savoir davantage au sujet du concept de plaidoyer, en s'entretenant avec lui.

Quand on parle de plaidoyer, à quoi fait-on allusion ?

« Le plaidoyer, c'est, d'abord et avant tout, une stratégie de communication qui est fondée sur l'argumentaire, pour convaincre une cible donnée à prendre en charge les préoccupations de la société ou de la communauté. Cela, en vue de donner satisfaction à la population.

Ce qui est fondamental, ici, est premièrement le fait qu'un groupe d'acteurs engagés se lève pour défendre leurs intérêts.

Deuxièmement, c'est que ce groupe s'adresse à des autorités qui ont le pouvoir de régler le problème. Sur la base d'un dialogue, ils acceptent de changer soit leurs positions soit leurs attitudes. Ce qui aboutit à la résolution des problèmes.

C'est en cela que le plaidoyer reste un instrument d'une grande efficacité, pour la résolution des problèmes des acteurs de développement. C'est un instrument pour la paix et un levier de participation citoyenne à la gestion des affaires publiques au sein de nos collectivités ».

N'est-ce pas la même chose que le lobbying ?

« Le lobbying est plutôt un outil du plaidoyer. Bien qu'il soit aussi un instrument

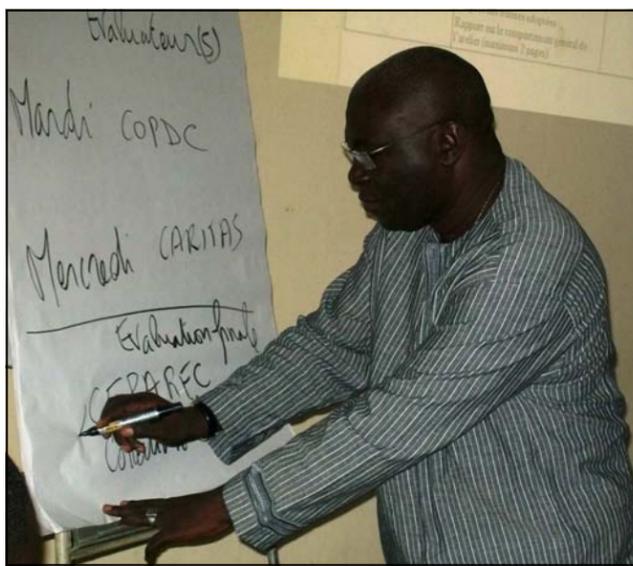
pour la défense des intérêts d'un groupe d'acteurs, qu'il s'agisse d'associations ou d'entreprises, mais qui utilise le circuit soft pour résoudre leur problème. C'est un instrument au même titre que la mobilisation sociale, qui, elle, est un processus d'entraînement dans l'action des leaders

d'opinion, pour placer la problématique à un autre niveau de prise de conscience des décideurs ».

Quel est l'intérêt d'un tel processus, notamment, pour la société civile ?

« L'un des intérêts majeurs est d'arriver à résoudre les problèmes des communautés et des populations. Dans l'exercice que nous

avons fait, au cours de l'atelier, j'ai constaté que des préoccupations des Congolais sont apparues, de façon plus claire. Par exem-



Docteur Thiendou Niang

ple : en matière de prolifération de moustiques, d'insalubrité. Un des enjeux a été de voir comment dialoguer avec les responsables des collectivités locales, pour la prise en compte des problèmes des populations. C'est un processus de dialogue par lequel des acteurs engagés décident de négocier avec les autorités pour la prise en charge des problèmes qui les concer-

nent. Au regard de cela, je pense que c'est un instrument majeur pour la bonne gouvernance. Le deuxième élément qui me paraît es-

sentiel, c'est qu'au-delà de l'interpellation, il s'agit d'un outil de dialogue entre les acteurs, par exemple, entre la société civile et l'Etat, pour qu'ensemble, ils définissent les politiques publiques. C'est ainsi que nous entrons dans le processus de bonne gouvernance où la participation des acteurs qui sont concer-

nés à la définition, gestion et au suivi-évaluation des politiques est prise en charge par tous les acteurs concernés ».

Le risque n'est-il pas d'être vu comme des gendarmes de l'action des pouvoirs publics ?

« Non ! Quand je parle de dialogue, c'est dans le respect des compétences de chaque acteur. C'est égale-

ment dans le respect du droit de chacun des acteurs à pouvoir contribuer à la définition des politiques. Ce qui est important, c'est de convaincre, par l'argumentation, les cibles en vue de résoudre les problèmes des communautés ».

Que diriez-vous en conclusion ?

« Je voudrais me réjouir d'avoir participé avec le PCPA au renforcement des capacités et de compétences des organisations de la société civile congolaise, en matière de plaidoyer. Je me réjouis surtout de l'initiative du PCPA d'inscrire la formation en plaidoyer et en réseautage dans la durée. Il est envisagé un atelier d'approfondissement avec d'autres acteurs : un atelier sur la gouvernance associative et la gouvernance des réseaux. Ce qui veut dire que le PCPA a inscrit son action dans le renforcement des capacités, ce qui constitue une réponse aux besoins des acteurs. Je voudrais l'en féliciter ».

Propos recueillis par :
Justin Ducker MAMBIKI.

ALTERNATIVES CITOYENNES

Siège: Case J 043 V OCH Moungali III Brazzaville
République du Congo

Email: pcpacongo@yahoo.fr / www.pcpa-congo.org

Tél: + 242 538 34 24 / 645 35 57

Journal édité le par le Programme concerté pluri-acteurs Congo sous la responsabilité juridique de l'Association Terre et Village (ATV).

Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA

Rédacteur en Chef : Justin MAMBIKI

Comité de rédaction : Jean-Louis VIELAJUS, Delphine ARNOULD, Roger BOUKA OWOKO, Bernard MACKIZA, Olga Mireille KABANABANDZA, Alain Francis MBEMBA, Félix BATANTOU OUMBA, Justin MAMBIKI.

Imprimerie: Saint Paul / Brazzaville

Tirage: 2000 exemplaires

Montage : Service de communication du PCPA-Congo

Atelier sur le plaidoyer et le réseautage

Les participants s'engagent à mettre en pratique les enseignements

A l'issue de l'atelier sur le plaidoyer et le réseautage, à Brazzaville, nous avons recueilli les sujets de plaidoyer de quelques plates-formes. Soulignons que l'enjeu de l'atelier était d'outiller les responsables des plates-formes membres du PCPA, sur le plaidoyer et le réseautage. Le choix des sujets est un engagement à la mise en œuvre des enseignements reçus.

Paul MAKOUANGOU, CPSE de Pointe-Noire 2500FCFA, soit 3,84€, pour que tu sois reçu dans un centre de santé, dans la thème de plaidoyer : *l'insalubrité*, qui cadre avec notre thématique au niveau de la plate-forme : « santé à l'école ». L'insalubrité est un gros problème au niveau de nos écoles. Nous voulons apporter notre



Photo de famille des participants à l'atelier

contribution à la résolution du problème. On se rappelle que dans les années 1970 et 1980, il a existé des centres de santé scolaires qui ont totalement disparu. C'est la raison qui motive notre plaidoyer, dont le thème a été annoncé à la faveur de cet atelier ».

Modeste KIEME, Secrétaire général adjoint de FAHCO de Ouesso (Sangha)

« Nous avons ciblé une couche sociale particulière : les indigents. En faveur de ces derniers, nous envisageons de mener un plaidoyer sur la gratuité des soins, dans le département de la Sangha. Il faut

en direction du PCPA pour notre intégration au FAP ».

Etienne OKOUYA, Conseil Régional pour la Santé, l'Agriculture et la Population (CRSAP) de Djambala (Plateaux)

« Nous pensons nous lancer dans un plaidoyer pour la création d'écoles mixtes bantous – pygmées, dans le département des Plateaux. Cela pourrait résoudre le problème de rejet systématique dont les peuples autochtones sont victimes de la part des bantous. Au travers de ce plaidoyer, nous voulons aussi stigmatiser cette forme de ségrégation. Ces premières écoles, qui feront partie d'un projet pilote, seront construites à Bené (district de Gamboma), Aba et Ebalá (district de Djambala) ».

Serge Yvon KOKOLO NGOYI, Membre du Réseau Pluri-Acteurs pour le Développement de la Bouenza (Nkayi)

« Notre plaidoyer est particulier, en ce qu'il s'adresse au programme dont nous sommes membres : le PCPA. Nous allons mener un plaidoyer vers le PCPA pour que le département de la Bouenza bénéficie des financements de ce programme, notamment l'intégration au Fonds d'appui aux projets. Jusque-là, nous avons bénéficié de formations. Les enseignements reçus, nous amènent à une capitalisation. Nous sommes persuadés que des actions de plaidoyer peuvent être faites

Lier BIDIE BANZOUZI, Membre du Réseau Caritas Congo

« Le réseau Caritas au Congo voudrait aller vers sa redynamisation, après les soubresauts qu'il vient de connaître. Ainsi, le plaidoyer est un outil important pour atteindre cet objectif fondamental à notre réseau. Le plaidoyer consisterait à aller vers nos bailleurs, afin qu'ils nous appuient dans la redynamisation, pour redorer le blason de notre réseau. Notre réseau avait complètement perdu la confiance des bailleurs. Des nouvelles instances viennent d'être mises en place, marquant ainsi le retour du réseau ».

Extrait de la synthèse des décisions du Comité de pilotage, tenu à Djambala, les 20, 21 et 22 octobre 2010

Communication

Le Comité de pilotage a convié la cellule exécutive à l'élaboration d'un plan de communication.

Il a également décidé la création d'une newsletter pour communiquer sur les activités entre les membres de l'Assemblée plénière. Le Copil a décidé que le journal crée la rubrique « Agenda » dédiée à des dates importantes aux différents membres du Programme.

Fonds d'appui aux projets, phase 2

Le Comité de pilotage a confié la responsabilité à la cellule exécutive de modifier les lignes directrices et de faire valider ces modifications par la commission, préparatoire avant de lancer l'appel à projet.

Il a décidé que soit créé, dans le cadre de la sélection des projets deux commissions de travail distinctes :

un comité d'instruction de 5 membres, chargé de l'analyse des projets. Ces membres défendront les projets auprès du comité d'attribution. Sa composition sera la suivante :

- 1 membre de la Cellule exécutive d'un autre PCPA ;
- 2 consultants pour l'analyse des projets ;
- 1 délégué de l'ONG garante ;
- 1 membre de la cellule exécutive.

un comité d'attribution de 6 membres :

- 1 membre de la cellule exécutive ;
- 1 délégué de l'ONG garante ;
- 2 délégués du Comité de pilotage représentant les OSC (France et Congo) ;
- 2 délégués du Comité de pilotage pour les membres de droit en tant qu'observateurs ;
- 2 représentants de l'Assemblée Plénière de la localité où se tiendra le Comité de pilotage comme observateurs.

L'appel à projet pourra être lancé, au plus tard le 1^{er} décembre 2010.

Prochain Comité de pilotage

Le Comité de pilotage a décidé de tenir la prochaine session à Pointe noire, courant mars 2011. Cette session sera présidée par un membre français qui sera désigné, après la réunion des acteurs français du 27 octobre 2010.

Réunions d'information sur le lancement de l'appel à projet, FAP 2

1^{ère} mission : du 08 au 10 décembre 2010 ; la réunion d'information est prévue le Jeudi 09 décembre 2010, à Brazzaville.

2^{ème} mission : du 11 au 15 décembre 2010 ; la réunion d'information se tiendra trois jours après l'arrivée de la mission, à Djambala.

3^{ème} mission : du 13 au 17 décembre 2010 ; la réunion d'information se tiendra trois jours après l'arrivée de la mission, à Pointe-Noire.

4^{ème} mission : du 16 au 23 décembre 2010 ; la réunion d'information se tiendra trois jours après l'arrivée de la mission, à Ouesso.

5^{ème} mission : du 18 au 23 Décembre 2010 ; la réunion d'information se tiendra trois jours après l'arrivée de la mission, à Dolisie.

Prix des légumes élevé au Congo

La baisse est pour bientôt, grâce à l'engrais NPK naturel de l'Association Notre Dame des Veuves et Orphelins du Congo

La dégradation des sols par l'utilisation des engrais chimiques a poussé l'association Notre Dame des Veuves et Orphelins du Congo à opter pour une agriculture bio. Aujourd'hui, l'association a mis au point un engrais naturel de type NPK (Azote, Phosphore, Potassium). Les résultats de l'expérimentation de cet engrais sont concluants. L'interview que Xavier MAYOUMA MIFOUNDOU, animateur général de Notre Dame des Veuves et Orphelins du Congo, apporte des éclaircissements sur ce sujet.

Vous venez de mettre en place un produit naturel, donc un engrais chimique NPK (Azote, Phosphore, Potassium). Qu'est-ce qui vous a amené à créer ce produit naturel ?

« J'ai décidé de travailler pour une agriculture sans apport d'engrais chimique. Tout de suite, j'ai pensé aux parents, en campagne, qui pratiquaient et qui pratiquent toujours l'agriculture sans engrais chimique.

Au sein de notre association, nous avons découvert une formule, pour permettre aux Congolais de consommer bio. Nous avons eu un NPK naturel, c'est-à-dire sans constituants chimiques. Cela fait sept mois que nous l'avons expérimenté. Nous n'achetons plus les engrais chimiques, parce que nous produisons du naturel ».

(Suite page 6)

L'ADHUC, s'apprête à publier son rapport sur le suivi de l'exécution du budget sectoriel du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique et du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, exercices 2008 et 2009

Le Centre d'Analyse et de Suivi Budgétaire (CASB), un groupe thématique de l'Association pour les Droits de L'Homme et L'Univers Carcéral, en sigle ADHUC, va publier son rapport de suivi de l'exécution du budget sectoriel du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique et du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, exercices 2008 et 2009, rapport intitulé:

« LES PROJETS MAL EVALUES ET EXECUTES SONT A LA BASE D'INSUFFISANCE D'ENERGIE ET DE PRODUCTION AGRICOLE EN REPUBLIQUE DU CONGO ».

L'enquête sur l'exécution du budget sectoriel, exercices 2008 et 2009, a été suscitée par le souci d'apporter une réponse à ceux qui pensent que le Congo n'est pas capable de sortir, aujourd'hui, de la situation où se trouvent l'agriculture et les agriculteurs, le secteur de l'énergie et de l'hydraulique, parce qu'il n'y a pas de ressources conséquentes. Cette enquête vise à montrer ce qui nous manque et ce qu'il faut faire pour relancer ces secteurs. La démarche a consisté à collecter des informations, à les traiter, à les analyser, à les vérifier par des sources contradictoires dans les cinq (5) Départements suivants:

- Brazzaville; Cuvette (Owando et Oyo); Pointe-Noire; Niari (Dolisie); Likouala (Impfondo...).

La finalité étant de comprendre la politique et les mécanismes de gestion des ressources allouées aux secteurs ciblés.

LOAMBA MOKE, Président ADHUC.

Deux ONG françaises relancent le Centre de Ressources sur la Paix, la Démocratie et le Développement de l'AEP

Après avoir été victime de deux cambriolages successifs, les 27 janvier et 21 février 2010, l'association « Action Evangélique pour la Paix » (AEP) vient de signer deux conventions, respectivement avec l'Ecole de la Paix de Grenoble (EPG) et le Service Protestant de Mission (DEFAP / Paris). Les deux conventions permettront à l'AEP de financer, de nouveau, le fonctionnement régulier de son Centre de Ressources pour la Paix, la Démocratie et le Développement (CRPDD), implanté à Brazzaville. Le montant du financement accordé est de 7.436.750 francs CFA, environ 11.441 euros.

Ces deux conventions permettront de sécuriser le Centre de Ressources pour la Paix, la Démocratie et le Développement de l'association Action Evangélique pour la Paix, de manière à éviter autant que possible de nouveaux vols. Il s'agira d'assurer le gardiennage et de renforcer les portes et fenêtres. Il sera également question de remplacer une partie du matériel volé, afin de permettre la relance du centre pendant six mois, en attendant que de nouveaux financements puissent être obtenus.

Pour le bureau de coordination nationale de l'AEP, cette relance sur des bases nouvelles des activités du CRPDD à Brazzaville, inclut la présentation d'outils pédagogiques dans les écoles publiques et celles rétrocédées aux églises protestantes et catholiques. Ces outils pédagogiques ont été adaptés au contexte congolais avec le concours technique et financier de l'Ecole de la Paix de Grenoble, du Service protestant des missions, du Conseil Œcuménique d'Entraide et de l'Institut Vie et Paix. A ces activités s'ajoutent les journées d'exposition sur le thème « CHOISIR la PAIX », au Centre culturel français et au siège de l'AEP.

Des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation des populations sur la pratique citoyenne des opérations « Assainissement ».

La seconde de ces conventions doit permettre le financement de l'ouverture des centres de ressources de l'association Action Evangélique pour la Paix à Pointe Noire, Dolisie et Ouessou.

L'ouverture de ces centres s'inscrit dans le cadre de la 4^{ème} phase du programme « Education à la Paix et au Civisme de l'AEP ». Ces centres fonctionneront comme des bibliothèques et centres de ressources documentaires, des lieux de formation et de diffusion des outils pédagogiques, des bases logistiques offrant la possibilité aux membres de l'Action Evangélique pour la Paix, aux collégiens, aux étudiants et chercheurs de forger idées et opinions à partir d'une documentation et de sites internet concernant la construction de la Paix, de la Démocratie et le Développement. Ces structures constituent des cadres de travail et permettent la visite des expositions sur « la Paix, la Citoyenneté et le Civisme ».

Encourager la capitalisation des programmes antérieurs

Afin de sauvegarder les acquis, les deux conventions ne jettent pas aux oubliettes les résultats obtenus au cours des programmes antérieurs. A cet effet, le bureau de coordination nationale de l'association s'est engagé à consolider ses structures de base et encourage des rencontres de capitalisa-

tion, pour garantir, notamment, un avenir au projet réalisé grâce à l'appui financier du Programme Concerté Pluri Acteurs (PCPA - Congo). Le financement du PCPA-Congo a concerné le renforcement des capacités d'animation opérationnelle et de gestion dynamique des antennes et des Cellules d'Exécution des Activités de Paix (CEAP).

2011, pour la redynamisation et la visibilité de l'AEP

A partir de l'année 2011, l'AEP souhaite réaliser, dans une dynamique de collaboration avec ses partenaires et même avec les pouvoirs publics, les activités suivantes : la mise en œuvre du programme « Paix et Développement », au titre de la phase 4 du programme d'Education à la Paix et au Civisme ; la diffusion des outils pédagogiques et de la documentation sur la Paix et le Développement, mis au point ou initiés par l'AEP (le Carnet de l'Electeur, en versions française, kituba et lingala, le Guide Pratique du Citoyen) ; l'animation du réseau des antennes et des CEAP dans les anciennes et nouvelles localités ; l'organisation de la deuxième journée citoyenne ; la mise au point opérationnelle et le développement des outils pédagogiques ; la relance de la publication « Bimensuel ECHO de l'AEP ».

Victor MOUSSOKI MPANDI

La société et la lutte contre la corruption en Afrique centrale

Brice MAKOSSO invite les différents acteurs à une sensibilisation musclée pour une véritable lutte

C'est avec aisance qu'il parle d'avancées dans le cadre de la lutte contre la corruption, en termes de textes juridiques mis en place. Cet activiste des droits de l'homme a une attente confiante quant à l'aboutissement de la lutte contre la corruption. Brice MAKOSSO est membre de la Campagne Publiez ce que vous payez, le Congo attend la décision du conseil d'administration de cette campagne pour connaître son sort, dit-il.

Publiez ce que vous payez, on l'entend plus parler, qu'est-elle devenue?

Publiez ce que vous payez est une campagne internationale qui regroupe aujourd'hui plus de 300 organisations, à travers le monde. Publiez ce que vous payez mène un plaidoyer au niveau international sur les questions de publication, de divulgation que les compagnies des secteurs miniers, pétroliers et gaziers publient, de manière obligatoire, les sommes d'argent qu'elles payent aux gouvernements hôtes. Publiez ce que vous payez est une initiative à laquelle le Congo a adhéré en 2004, qui est en train de se développer. Nous avons publié le premier rapport de concilia-

tion de volume et de chiffres pour les années 2004 et 2006. Actuellement, nous sommes entrain de préparer la publication du deuxième rapport qui couvre la période de 2007 à 2009. Le Congo est aussi engagé dans le processus de validation. Un expert de la validation est venu au Congo, il a rencontré les différentes parties prenantes. Un rapport de validation a été rendu public. Et aujourd'hui, nous attendons la décision du conseil d'administration qui doit dire si le Congo peut obtenir le statut des pays conformes, ou bien, le Congo n'est pas encore un pays conforme. Voilà donc le combat de Publiez ce que vous payez.

Peut-on noter des avan-



Brice MAKOSSO

cées, dans le cadre de la lutte contre la corruption, de manière générale et en particulier au Congo?

De manière générale, oui, ce n'est plus un sujet tabou. Tout le monde s'accorde qu'il y a la corruption au niveau de tous les pays. Ce qui, hier, n'était pas admis. Au niveau international, il y a

une convention qui existe depuis longtemps.

Ce qui a beaucoup changé au niveau du Congo, nous disposons d'une Commission nationale de lutte contre la corruption et d'un Observatoire de lutte contre la corruption. Il y a un plan d'action qui a été publié et adopté. Il y a une loi anti corruption qu'on a passée à l'Assemblée nationale. Il reste, aujourd'hui, que les différents acteurs se mettent au travail, pour sensibiliser les différentes couches de la population, les différents secteurs d'activités, afin que

la lutte contre la corruption devienne une véritable lutte.

Quelle est la place de la société civile dans cette lutte ?

Elle a toujours été en avant-garde de la lutte contre la corruption. Nous le disons aux pouvoirs publics, aux différents acteurs, nous faisons le travail de la société civile. Nous ne sommes pas des politiciens. Nous travaillons pour que ces différents phénomènes qui empêchent le développement soient éradiqués, afin que nos pays, qui sont pauvres, progressent vers le développement, pour que nous ayons une société qui soit régulée de façon normale.

Propos recueillis par : Esther PABOU-MBAKI.

(Suite de la page 5)

D'où vous vient la matière première?

« A travers un projet de faisabilité que nous avons élaboré, avec le concours du Forum des jeunes entreprises, nous avons mis en place une stratégie pour la matière première, parce que notre produit a une base qui est le guano. Nous travaillons beaucoup pour que notre organisation soit capable de faire en sorte que notre produit soit présent sur le marché. Notre invention est aussi facteur de création d'emploi».

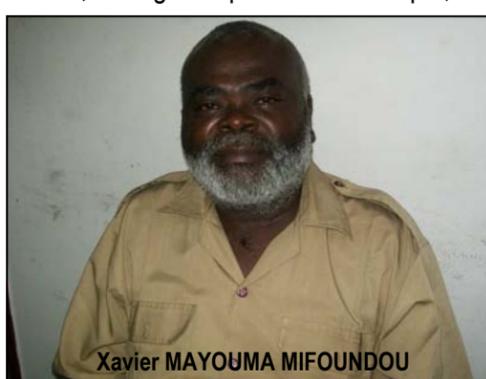
Quelle est la différence entre votre produit et l'engrais chimique NPK ?

« Notre produit ne coûte pas cher. Il est économique et non nocif. Nous vendons le sac de 100 Kg à 10.000FCFA, alors qu'un sac de NPK chimique de 50Kg est vendu entre 40 et

60.000FCFA. En utilisant notre produit, l'agriculteur devient usager des produits agricoles bio, donc un protecteur de l'écosystème. Avec notre produit, le temps de travail est réduit. Ce produit présente beaucoup d'avantages pour les producteurs et les consommateurs. Nous faisons deux rotations dans la production des légumes. Une rotation, c'est 30 à 45 jours. Nous avons fait l'expérience avec l'amarante et aussi avec l'aubergine violette. Au lieu de trois mois, pour deux rotations, nous l'avons produite en deux mois et demi. La pépinière prend moins d'un mois. Nous faisons aussitôt le repiquage.

En outre, si vous consommez le légume et que vous constatez que les feuilles sont dures à cuire, cela veut dire que ce légume est produit à base de l'engrais chimique. Les produits à base

du NPK naturel sont doux à la consommation. Ils ne se décomposent pas vite. Par contre, le légume produit à



Xavier MAYOUMA MIFOUNDOU

base d'engrais chimique se décompose, après deux jours. Vous pouvez faire cette expérience.

Le produit naturel se conserve plus d'une semaine. J'ai fait l'expérience avec le concombre. Pendant deux semaines, le légume est resté intact parce qu'il n'avait pas de produits chimiques ».

A combien revient la planche, une fois qu'on a utilisé le NPK chimique ?

« Le coût est fonction des dimensions de la planche et de la variété cultivée. Par exemple, une planche de citrouille, à base d'engrais naturel, de 20 mètres de long, peut être vendue entre 20 et 25.000FCFA. S'il s'agit du NPK chimique, le producteur peut vendre la même planche entre 30 et 40.000FCFA. Vous vous rendez compte de la différence. Et plus, la qualité du produit est de mise ».

Combien coûte la planche de l'amarante ?

« Nous avons vendu la planche d'amarante à 6.500FCFA, à l'engrais naturel. En produits chimiques, la même planche est vendue à 10.000FCFA».

Quelle est la relation avec

le monde scientifique?

« Nous soulignons d'abord que l'utilisation de cet engrais baissera ipso facto le prix des légumes. Ensuite, il faut aussi savoir que l'impact agro-économique engendré se traduit par l'accroissement de la production de 15%.

Après avoir travaillé avec des agronomes, nous avons soumis l'engrais à Agri Congo, qui l'a apprécié. En ce moment, nous sommes entrain de faire des recherches pour authentifier notre produit. Nous voulons travailler avec les chercheurs du centre de recherche scientifique et ceux de l'ORSTOM (Office de recherche scientifique et technique outre-mer, actuellement Institut de recherche pour le développement -IRD-) afin de mettre ce produit sur le marché».

Propos recueillis par : Esther PABOU-MBAKI.

Fonds social de développement

Les effets perceptibles dans le quartier Ngamakosso pourraient s'annihiler

Créée le 21 avril 2007, l'Association pour le Développement de Petit-chose, Mboulé et Ngamakosso (ADPMN) a bénéficié, du 24 juin 2009 au 24 juin 2010, du financement de l'Ambassade de France, à travers le Fonds Social de Développement (FSD). Le projet financé a consisté en la prise en charge des orphelins, invalides, femmes sans assistance et veuves du quartier 68, Ngamakosso, dans l'arrondissement 6, Talangaï (Brazzaville). Mais les effets encourageants produits par ce financement courent le risque de se réduire à néant, faute d'accompagnement des bénéficiaires.

Ils sont cent personnes à bénéficier du projet de l'ADPMN, répartis dans quatre catégories : l'Appui à la scolarisation, l'Appui aux soins de santé, l'Appui à la formation professionnelle et l'Appui aux activités génératrices des revenus. Selon Casimir, Président de cette association, « l'impact est important. La demande est forte. Nous avons pour cela déposé des demandes auprès des bailleurs. Nous continuons d'attendre la suite de ces demandes ».

Le projet a assisté 45 élèves, dont des handicapés et des orphelins. Ils ont été dotés des kits et de tenues scolaires. Mais pour l'année 2010-2011, faute d'assistance de la part de l'association, les enfants sont à la charge de leurs familles. Une situation difficile, à en croire Dan, un élève ayant bénéficié du fonds : « J'ai 11 ans, je vais en sixième. Lors du passage au CM1, maman avait pu nous préparer la rentrée scolaire. Mais au CM2, elle n'a pu le faire, faute d'argent. Cette association était la bienvenue, l'année dernière. C'est elle qui nous a préparé la rentrée scolaire. Et j'ai pu me présenter au CEPE, que j'ai d'ailleurs décroché. L'aide était juste pour une année scolaire. Et cette année ? »

Le financement a permis à l'association de créer de l'emploi par des activités génératrices de revenus. Des vivres ont été remis aux filles et femmes en diffi-

cultés pour leur permettre de se lancer dans le commerce. Des bidons d'huile végétale de 25 litres, des sacs de riz de 50 kg, des cartons de poisson salé, du sucre, des sacs de farine de blé de 50kg, de la levure, de la tomate leur ont servi de point de départ d'un commerce qui a donné ensuite des signes de vitalité. Mais cette activité pourrait s'arrêter net, car la plupart des commerces nés de ce financement ont amorcé



Quelques bénéficiaires du FSD à Ngamakosso

la chute. La prise en charge médicale a été de beaucoup dans la création de cette croissance. Nous avons constaté que la fin du projet est la cause directe de la baisse de cette croissance.

« J'avais un commerce de beignets à la farine de blé qui est tombé en faillite. Quand j'ai reçu de l'association un sac de farine de blé, un bidon de 25 litres d'huile, du sucre et de la levure, je me suis remise dans le commerce. Mon commerce marchait bien, mais étant donné que c'était l'unique source de reve-

nus pour toute la famille, je n'ai pu aller loin. Actuellement, je me débrouille en vendant du pétrole, en détail », affirme Antoinette.

Alphonsine, une autre bénéficiaire des activités génératrices de revenus témoigne : « Il est difficile de s'en sortir, surtout lorsqu'on est veuve, comme moi. Le projet m'a aidé à me placer dans le marché en tant que vendeuse d'huile végétale et de riz. Cette activité me permet de subvenir aux be-

soins des enfants. L'activité se poursuit, mais, quant à parler d'une augmentation du capital, c'est difficile. Je soigne les enfants avec les revenus de ce commerce. Vous vous représentez ce que cela coûte. De trois sacs de riz reçus de l'association, j'étais arrivée à cinq sacs, donc à réaliser un supplément de deux, pour me retrouver actuellement à un sac ».

« Je n'avais aucune activité. Les deux cartons de poisson salé que j'ai reçus de ce projet étaient mes premiers pas dans le commerce. De deux cartons, je

suis passée à une grande étape où j'achetais une quantité importante de poisson pour le transformer en poisson salé. Ce poisson, je l'achetais à Mossaka (localité riveraine du fleuve Congo, dans le département de la Cuvette). Actuellement, je ne vends plus, parce que mon fonds de commerce a baissé. Les revenus ne répondent plus aux charges », nous a confié Blanche-Neige.

Lauréate exprime son désespoir : « Cette assistance m'a sortie de ma situation de précarité. J'étais assise à la maison, le bidon d'huile, le sac de riz, le sucre et le sel m'ont propulsé dans le monde du commerce. J'ai désormais comme compagnon l'étal de ces diverses denrées. L'étal s'est agrandi, jusqu'à quatre bidons d'huile, le riz est passé à cinq sacs, le sucre et le sel idem. Il faut noter que cette croissance est due à la présence du médecin qui s'occupait des soins, aucune dépense financière n'était engagée en ce sens. Maintenant, il n'y a plus de médecin, la situation a changé. Lorsque l'enfant est malade, il faut faire recours à ce fonds qui est en même temps fonds de commerce. Lequel fonds amorce une pente raide pour la chute. Je suis à la case départ du don, c'est-à-dire un bidon d'huile, un sac de riz, un sac de sucre et un autre de sel ».

Formation professionnelle

Vingt filles ont été formées en coupe-couture et coiffure. Elles ont dorénavant un métier, mais la prise en charge pose problème parce qu'elles ne peuvent s'installer à leur compte, faute de matériel.

« J'avais abandonné l'école. Mais cela vient d'être compensé par la formation en coiffure que j'ai reçue, pendant une année, grâce à cette association, basée, ici, au quartier Ngamakosso. J'ai un métier mais je n'ai pas de matériel pour me mettre à mon compte. J'ai la capacité de tenir un salon de coiffure et d'encadrer des apprenants. A domicile, je reçois des clientes », a déclaré Nadia.

Le souci de Georjeanne est aussi de s'équiper pour s'installer, « Faute de soutien, j'ai dû laisser l'école en quatrième. Ce projet m'a permis d'apprendre la couture, pendant une année. A 17 ans, je suis couturière, mais à la maison par manque d'outil de travail. Mon souci est d'acquies un matériel de couture pour ne pas perdre la main ».

Cinq orphelins ont subi la formation en menuiserie. A la différence des autres bénéficiaires, ces nouveaux menuisiers ont eu l'avantage d'avoir reçu l'outil de travail avant l'apprentissage. Aujourd'hui, ils sont actifs, grâce à cet équipement. On leur a donné du poisson tout en leur apprenant à pêcher.

Justin Ducker MAMBIKI.

Rosalie KAMA NYAMAYOUA, Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire, Chargée de l'Alphabétisation

Le conseil national de l'enseignement est un espace de concertation

Au travers de cet entretien, au sujet du dialogue entre le ministère de l'enseignement primaire et secondaire et les associations et syndicats de l'enseignement, nous avons voulu savoir si ce dialogue est susceptible d'éviter les crises ou les grèves dans l'enseignement de base. Et s'il existe un espace de concertation avec ces acteurs qui œuvrent dans le secteur de l'enseignement primaire et secondaire. Ces deux points ont fait l'objet de l'interview avec Mme Rosalie KAMA NYAMAYOUA.

Madame la Ministre, existe-t-il un dialogue ou un cadre de concertation entre votre ministère et les associations et syndicats de l'enseignement? Si oui, comment le nomme-t-on ?

Au niveau du ministère, nous travaillons avec eux, en toute transparence. Nous les recevons toujours, toutes fois qu'ils demandent de travailler avec nous. Dernièrement, nous avons, à la demande de la FETRA-SEIC (Fédération des travailleurs de la science, des sports, de l'éducation, de l'information et de la culture), travaillé, pour mettre en place une commission bipartite de concertation: ministère de l'enseignement primaire et secondaire et le ministère de l'enseignement technique et professionnel, Chargé de la formation qualifiante, d'une part, la FETRA-SEIC d'autre part. Maintenant, nous avons un cadre permanent de ce type. Nous débattons des problèmes de l'école, par rapport à leur cahier des charges. Nous avons participé dans le cadre de la CONFEMEN (Conférence des ministres africains de l'éducation) à une réunion, à Madagascar, sur la gestion scolaire. Nous avons insisté sur la collaboration avec les partenaires. A l'issue de la réunion, nous, les trois ministères de l'enseignement, avons élaboré un document de partenariat et aussi, les associations des parents d'élèves. Tous les ans, nous organisons, en collaboration avec le ministère de l'enseignement techni-

que et professionnel de la formation qualifiante, un conseil national de l'éducation préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation. Ce conseil regroupe toutes les parties prenantes de l'éducation, les ministères des affaires sociales ; des sports, de la culture, toutes les directions

née, l'évaluation, les engagements pris; les problèmes qui se posent et aussi la non mise en application de certains engagements qui posent problèmes. Cela implique dans la mise en œuvre la participation de toutes les parties prenantes et partenaires à la réunion. Pour la réunion, nous choi-

sons le thème, les intervenants, les personnes ressources. Et le débat s'ouvre avec des propositions que nous discutons avant d'en arriver à la conclusion qui tient compte de la participation de tous. C'est vraiment un lieu d'échange, entre les gestionnaires du système éducatif. C'est, en même temps, un grand espace où le dialogue est instauré. Nous avons un planning de travail et nous réservons un moment d'interventions à nos partenaires.

Nous venons de découvrir que vous êtes partenaire de l'association nationale pour l'éducation prénatale (ANEP) de Pointe-Noire, avec laquelle votre ministère vient de signer un partenariat. Qu'en est-il ?

Oui ! C'est un projet. Le ministère a la possibilité de signer des partenariats avec les associations qui œuvrent dans la promotion de l'école. Il faut le dire, qu'il y a des associations qui travaillent dans le cadre de la formation des enfants autochtones dans les départements de la Sangha et Likouala. Le financement, pour ce qui est de ces deux départements, est d'une association européenne. Dans ces départements, il s'agit des partenariats de proximité qui sont gérés par nos directions départementales. La porte du ministère est ouverte à toutes les associations qui veulent favoriser le développement de l'école au Congo. Par rapport à cette association au Kouilou et à Pointe-Noire, c'est une association qui veut s'implanter dans d'autres départements. C'est pour cette raison que nous avons paraphé un accord de partenariat au niveau central avec elle, sinon, c'est la direction départementale qui devait gérer ce partenariat. C'est une activité très importante, aujourd'hui, on sait qu'un enfant qui a été bien nourri, dès son jeune âge, et qui a fait un préscolaire a beaucoup de chance de réussir dans sa formation ultérieure. Le projet qui va démarrer dans le Kouilou, pour moi, c'est un projet très important. C'est pour cela, je vous le dis, j'ai accepté que le partenariat soit conclu à partir du ministère sinon, je laissais à la direction départementale parce que si on peut, si on a de l'aide de l'extérieur, il faut l'étendre

dans tout le pays.

Madame, ce partenariat que vous venez d'évoquer ne souffrirait-il pas de quelques faiblesses?

Il faut dire que le partenariat que nous venons de signer avec cette association de Pointe-Noire n'est pas encore mis en œuvre. On ne peut donc pas parler de faiblesses.

L'association des parents d'élèves qui, en principe, devait assister au conseil national a un problème de gouvernance, cela n'est-il une fausse note?

Non, non, non il ne faut pas qu'on aille dans la négativité. L'association des parents d'élèves a toujours participé au conseil, les syndicats aussi. C'est le statut qui l'exige. Il y a aucun problème au niveau du conseil. Les associations des parents d'élèves et les syndicats sont les parties prenantes, ils peuvent intervenir lorsque cela est nécessaire. Leur participation au conseil est d'une grande importance, car, le conseil est un espace de concertation. C'est un endroit où je jauge la mise en forme des réformes que je voudrais installer au niveau du ministère. Je compte donc sur la participation de tous : les représentants des ministères, les associations des parents d'élèves, les syndicats et tous les gestionnaires du système éducatif, sans oublier les gestionnaires des écoles privées. Le conseil existe depuis des années. Je suis arrivée au ministère, je l'ai trouvé.

(Suite page 9)



Rosalie KAMA NYAMAYOUA au cours de l'entretien avec notre confrère.

départementales de l'intérieur; une série de gestionnaires du système éducatif et aussi les inspecteurs coordonnateurs de tout le pays. Ils participent tous avec nous à ce conseil national. Nous invitons aussi les syndicats qui se présentent à nous, quand bien même qu'ils n'ont pas des assises juridiques, à participer à cette réunion. Souvent, elle dure trois jours, et le débat est ouvert à tous. Voilà un peu comment nous travaillons, pour garder un dialogue franc avec les partenaires en charge de l'éducation.

Et qu'est ce qui est décidé lors du conseil national de l'enseignement?

Nous travaillons sur un thème donné. Nous commençons par le bilan de l'an-

L'Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique (ADEA) prône le dialogue entre toutes les composantes de la société, dans chaque pays

L'ADEA est au cœur des questions de l'Éducation en Afrique, quel type de dialogue, de concertation y a-t-il entre elle et les autres associations qui travaillent sur la thématique de l'Éducation en Afrique ?

« Il faut, d'abord, noter que l'ADEA est un forum de dialogue politique. De manière formelle, ce dialogue se déroule au niveau du comité directeur entre les 53 ministres, représentés par 10 d'entre-eux, et, maintenant, 19 agences qui financent l'Éducation en Afrique dont 2 fondations. Au-delà de ce cercle, des ministres et agences, à travers les 9 groupes de travail qui font du travail analytique, de recherche et de la capitalisation des expériences sur le terrain, se tisse un réseau avec toutes les parties prenantes de l'Éducation. Dans ces réseaux, prenons le groupe de travail sur l'Éducation non formelle, c'est là où il y a une collaboration avec des associations, ONG, des chercheurs qui travaillent dans ce domaine. Voilà comment s'établit la relation entre l'ADEA et les associations ».



Alin Bill Catharia, Secrétaire exécutif de l'ADEA

Et avec les gouvernements ?

« Dans la mesure où les ministres sont membres du comité directeur, dans la mesure où le bureau des ministres africains est composé du bureau des ministres de l'Éducation de l'Union africaine donc la COMEDA et cinq autres ministres qui composent le bureau des ministres africains et dans la mesure où l'ADEA est un partenaire stratégique de l'Union africaine donc le dialogue politique avec les ministres est très intensif. Il se concrétise par les conférences thématiques organisées par les ministres, puis par les discussions qu'il y a au sein du comité directeur. Les activités de l'ADEA sont financées par les contributions des ministres et, surtout, les contributions des agences membres du comité directeur ».

Propos recueillis par : Justin Ducker MAMBIKI.

Martin ITOUA président de l'APEEC et de la FAPE :

« Nous avons proposé la mise en place d'un conseil supérieur de l'éducation présidé par le président de la République »

L'Association des parents d'élèves et étudiants du Congo (APEEC) dans le cadre du dialogue avec les pouvoirs publics sur la question de l'enseignement a proposé la mise en place d'un conseil supérieur de l'éducation présidé par le Président de la République. Martin ITOUA a développé ce dialogue dans cet entretien.

Monsieur le président, existe-t-il un dialogue ou un cadre de concertation entre l'APEEC et les trois ministères ? Si oui, comment le nomme-t-on ?

Nous, associations, sommes des partenaires, nous n'avons pas le pouvoir de prise de décisions mais, nous faisons des suggestions à l'Etat. Nous souhaitons qu'il y ait une ouverture entre l'Etat et nous, les partenaires (parents d'élèves, enseignants, élèves...). Le Congo a la chance d'avoir la société civile au sein de son système éducatif. Avec les trois ministères, il existe un partenariat et aussi un cadre de concertation.

De quelle manière fonctionne ce dialogue ou ce cadre de concertation ?

L'APEEC est systématiquement associée aux concertations et aux débats sur l'école congolaise. Au ni-

veau du ministère de l'enseignement technique et professionnel, il existe un cadre de concertation qu'on appelle « Conseil national de l'enseignement ». C'est un cadre formel ou à la limite, la politique éduca-



Martin ITOUA

tive de l'année est discutée. Nous avons proposé la mise en place d'un conseil supérieur de l'éducation présidé par le président de la République.

Le Forum éducation pour tous est aussi un cadre de concertation exigé par le forum de Dakar-2000. Au niveau de notre pays, il a été mis en place un Forum de l'enseignement de base. Malheureusement, ce forum ne fonctionne pas comme il se doit au Congo. Ainsi, si ces cadres fonctionnent comme nous le souhaitons, nous dirons simplement que la concertation est permanente au Congo. Nous, APEEC, sommes asso-

ciées et participons aux débats.

Je tiens à signaler que l'APEEC fait partie de la plateforme africaine : la Fédération Africaine des Parents d'élèves et étudiants (FAPE) dont le siège se trouve à Brazzaville.

Nous sommes un pays démocrate avec un pouvoir établi. Chaque ministère a une mission précise. Il existe une feuille de route que chaque ministère exécute. En tant que partenaire, nous accompagnons le gouvernement dans ce programme. Nous impliquons le secteur privé, les ONG et les enseignants, en vue de s'organiser en syndicats, pour garantir le bon fonctionnement du système éducatif.

Ce dialogue, souffrirait-il de quelques faiblesses ?

J'ai l'avantage d'être responsable de la FAPE, ce qui veut dire que je suis informé au quotidien de ce qui se fait dans d'autres pays. Je dois avouer que notre pays a l'avantage d'avoir un moyen d'expression qui fonctionne en termes de dialogue. Mais, il est vrai que toute œuvre humaine ne manque pas de faiblesses.

Propos recueillis par : Bazin MBOUNGOU

(Suite de la page 8)

Les décisions au sujet de l'avenir du système éducatif congolais se prennent-elles, de manière concertée ?

La politique du ministère, c'est la politique du chef de l'Etat. Il n'y a personne d'autre au dessus de nous. C'est la vision du chef de l'Etat que nous mettons en pratique, d'autant plus qu'il nous invite au dialogue. Le dialogue, c'est la participation de tous.

Et le dialogue avec les parents d'élèves ?

Le dialogue n'est pas un consensus qui va nous permettre de gérer l'école congolaise. Non, la gestion

de l'école congolaise, c'est d'abord le chef de l'Etat, la mise en œuvre de sa politique sur le terrain. De manière pratique, il y a des décisions qui sont prises.

Prenons le cas du projet d'appui à l'éducation de base, c'est un projet que tout le monde connaît parce que, aujourd'hui, nous sommes à la 5^{ème} année, nous avons mis en place les comités de gestion de développement communautaire. Et dans ces comités, il y a des enseignants, des élèves pour gérer l'école. Ils prennent les décisions à leur niveau, donc, si vous voyez la gestion dans ce sens là, oui.

Lorsqu'ils se retrouvent

pour la reconstruction de l'école, ils écrivent au projet qui examine la demande avant de donner son accord. Cette vision va permettre aux populations locales de s'organiser pour décider de l'avenir de l'école. A mon niveau, j'exécute la politique du chef de l'Etat, en concertation avec les partenaires. A un niveau plus bas, les autres acteurs sont beaucoup plus dans la gestion quotidienne de l'école.

Avez-vous des suggestions à faire pour renforcer le dialogue, par rapport à ce que nous nous sommes dits le long de notre entretien ?

Disons, qu'il ne manque

rien. Mais, peut-être, au niveau gouvernemental, qu'on établisse clairement les relations qui pourraient exister entre toutes ces associations qui sont autour de nous, parce qu'il y a des associations qui demandent de l'aide financière quelquefois. En ce moment, nous sommes bloqués, car nous ne sommes pas en mesure de le faire. Nous pouvons les accompagner lorsqu'elles veulent mener les activités pour le bien de l'école. Nous n'avons pas de rubriques qui prévoient de financer les activités des associations. Cependant, nous travaillons avec elles. Leur apport est nécessaire dans les ob-

jectifs du ministère.

Au niveau du Congo, nous avons tout l'arsenal pour que la jeune fille parte massivement à l'école. Il existe au Congo une structure du Forum des éducatrices africaines qui s'occupe du maintien des filles à l'école. Elle essaie de trouver les modalités pour maintenir les jeunes filles dans cet élan de compétence. Nous acceptons, pour l'école, tous les partenaires qui viennent pour appuyer notre action. L'école est gratuite, les manuels sont gratuits.

Propos recueillis par : Justin Ducker MAMBIKI

« Les OSC sont le moteur du développement d'un pays.... Mais c'est différent chez nous », a affirmé Pierre MBOLA

Enseignant de carrière, activiste des droits de l'Homme, Pierre MBOLA est sous-préfet de Djambala, depuis le 3 Février 2008. Dans cette interview, il parle des difficultés auxquelles sont confrontés les habitants de la localité. Il met aussi l'accent sur les questions de développement dans le cadre de la concertation citoyenne.

En deux ans de service, comme premier citoyen de la ville, vous avez dû cerner l'ensemble des problèmes de cette ville. De quoi souffre Djambala, M. Le Sous-préfet ?

Nous avons le problème d'eau. C'est une situation très récurrente dans notre localité. Nous n'avons pas de l'eau potable. Les installations de la SNDE sont vétustes. Il revient donc au gouvernement de la République de faire face à cette situation. Les problèmes de Djambala sont liés à la pauvreté. Il faut reconnaître que, c'est depuis les années 80 que le gouvernement de la République avait posé nos installations de distribution d'eau potable. Nous avons un château d'eau. Mais le problème qui se pose est que la panne au niveau de l'usine de traitement d'eau n'est pas encore réparée. Une pièce fait défaut. Les techniciens sont venus faire leur travail. C'est donc à Brazzaville de nous envoyer la pièce pour qu'enfin nous ayons une bonne eau. La population parcourt de longues distances pour s'approvisionner en eau. Elle va à la source et se sert aussi de l'eau de pluie.

En passant par le marché, nous avons constaté un manque d'assainissement. Alors, à qui revient la gestion et l'entretien du marché de Djambala ?

C'est un problème réel. Construit par le conseil départemental, le fonctionnement de ce marché n'est pas défini. Il y a au niveau du conseil, un bon nombre de collaborateurs qui veulent gérer ce marché. C'est pour cette raison que la sous-préfecture a décidé de se croiser les bras. Lorsque le marché avait été mis à notre disposition, nous avons mis en place un service d'entretien. Et, les recettes étaient reversées au budget départemental. Cependant, les collaborateurs du conseil refusent de voir la sous-préfecture gérer ce marché comme l'avait souhaité le président du conseil.

En dehors de ce problème, avez-vous tenté une mé-

diation, c'est-à-dire un dialogue avec le conseil départemental ?

Evidemment, nous sommes entretenus avec le président du conseil départemental. Il a promis trouver une solution à ce problème. Nous attendons, cela veut dire, remettre le marché de Djambala et sa gestion à la sous-préfecture.

On assiste à un phénomène des taxis motos dans cette localité. Qu'est ce que c'est exactement ?

A priori, les taxis motos sont le moyen utile pour le déplacement. Il est très nécessaire pour nous dans nos mouvements d'un village à un autre et même dans la sous-préfecture où nous sommes à un autre lieu. Sans ces motos, la population de Djambala serait dans une situation difficile. Mais, les propriétaires et les conducteurs doivent se conformer à la loi. Nous sommes en train de travailler pour que cette activité soit menée, tout en respectant les règles de l'art. Nous avons donc initié une circulaire qui a été publiée dans notre localité. La circulaire exige aux conducteurs et aux propriétaires des motos, d'avoir les pièces de leur engin, pour exercer librement leur activité. Il s'agit du permis de conduire, de la carte grise, de l'immatriculation, de l'assurance. En cas d'accident, nous aurons facilement la possibilité de faire notre travail. Les propriétaires de ces motos taxis doivent se rendre à la direction départementale des transports pour se conformer aux dispositions réglementaires.

La pomme de terre a disparu à Djambala. Qu'est ce qui se passe à la capitale de la pomme terre ?

Je suis étonné de le constater. On ne la trouve plus sur le marché. D'un côté, on parle de la tradition, de l'autre on fait allusion aux aléas de l'épidémie de la mosaïque qui ravage la plante. Sur le plan sociologique, je me penche du côté de la tradition. Il y a au niveau des chefs de terre la mauvaise gestion des terres et les querelles intestines qui sont à l'origine de cette situation

que nous déplorons tous. L'explication scientifique est aussi valable. C'est vrai que c'est le Blanc qui a amené la culture de la pomme de terre. Mais, il est aussi vrai que la culture de la pomme de terre était ancrée dans la tradition agricole à Djambala. Si au niveau des chefs des terres il y a des disputes, s'il y a des disputes autour de la gestion des terres, inévitablement, nous allons vivre ce genre de situation.

J'ai enseigné au lycée de Djambala de 1995 à 2000. Il y avait de gros véhicules, qui venaient, ici, pour acheter la pomme de terre en grande quantité. Je voyais

tes et nos égoïsmes. A un certain niveau, l'Etat est limité, il y a certaines choses qui lui échappent, surtout lorsque la situation est liée à la tradition.

Pourtant, on peut se servir de la direction départementale du cadastre, pour tracer en vue de retrouver les limites des terres. En ma qualité de sous-préfet, j'ai désigné un délégué pour discuter avec les notables afin de trouver une solution à ce problème, tout en respectant, bien sûr, les principes de la tradition.

Y a-t-il un dialogue entre vous, les populations et



Pierre MBOLA

comment on l'écoulait. Ce n'est plus le cas, aujourd'hui. Il faut approfondir l'origine de cette rareté, car il faut tenir compte de tous les aspects scientifiques et traditionnels. Nous devons reconnaître la réalité traditionnelle. J'ai des témoignages des sages et des notables qui disent que, c'est le problème des terres qui est à l'origine de la rareté de la pomme de terre sur le marché. La résolution d'un tel problème est liée à la tradition. Les sages et les notables sont les seuls maîtres de ces terres. Ils savent ce qu'il faut faire. S'il faut vénérer les mânes pour que la pomme de terre réapparaisse sur le marché, ces propriétaires terriens le savent. Nous sommes l'autorité de l'Etat dans cette localité nous devons garantir la sécurité de la population et la libre circulation des biens. Mais, à un certain moment, nous devons avoir la capacité de transcender nos craintes

les associations ? Comment cela se passe-t-il ?

La politique de la proximité est la stratégie que nous avons bâtie à Djambala. Nous sommes très proches de la population. Je visite souvent les sages pour discuter avec eux, recueillir leurs avis sur un certain nombre de faits relatifs à la localité qui est à ma charge. J'entretiens de bons rapports avec la population : jeunes, adultes, vieux et vieillards. En tant que activiste de la fédération des droits de l'homme, je suis intéressé aux activités des organisations de la société civile. C'est pour cela que vous avez devant vous ce répertoire des associations que j'ai fait, en vue de faciliter les rencontres avec elles. Les OSC sont le moteur du développement d'un pays. Nous avons des exemples en Afrique de l'Ouest, comme au Burkina-Faso où le développement se fait dans la réalisation des

projets financés de partout. Mais c'est différent chez nous. C'est pour cette raison que le suivi des activités de nos associations doit être systématique.

Malheureusement, après les séances de renforcement des capacités, les associations sont abandonnées à leur triste sort, sans être suivies ni évaluées. Pour que ces projets soient crédibles, les activités doivent être coordonnées pour favoriser l'élan du développement. La relation avec les OSC est un rapport de partenariat. Je demande toujours aux associations de travailler en synergie et aussi d'associer la sous-préfecture, sans oublier les autres pouvoirs publics.

Vous n'avez pas encore pensé à une plate-forme de concertation avec les OSC, avec des thématiques précises ?

L'élan doit partir des OSC. Nous ne faisons que notre travail. Et puis, j'ai parlé du partenariat tel que votre programme est arrivé, si je constate que vous avez mis en place une plate-forme, c'est une bonne chose, elle travaillera de connivence avec la sous-préfecture.

Que dites-vous du financement des projets dans votre localité ?

Je prends le cas du Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP). Voilà un projet si alléchant, mais qui pose problème dans sa réalisation. Je ne vis pas les effets positifs de ce projet. Je suis même incapable de faire le bilan de ce projet dans ma localité. Du PCPA, nous attendons non seulement des financements, mais aussi le suivi et l'évaluation de ces projets. De cette manière je serais capable d'être pour eux un interlocuteur, un porte-parole et un avocat. Vous devez donc garder en éveil votre action pour vous considérer comme des acteurs sérieux dans le développement de notre pays.

Propos recueillis par : Justin Ducker MAMBIKI

Djambala à l'heure des taxis motos

Faute de moyens de transport (bus et taxi bus), les habitants de la sous-préfecture de Djambala, saluent l'arrivée des taxis motos. Les conducteurs parlent des réalités liées à l'exercice de cette activité, à Djambala.

YAKABI Guelt, 17 ans, a abandonné ses études il y a trois ans, en classe de CM2. Selon lui, l'école ne lui était plus bénéfique. « J'ai donc décidé de faire taxi moto pour subvenir à mes besoins. Les années passées, j'encaissais 15.000 FCFA par jour ; pour un pointage journalier de 1.500 FCFA. Je versais une somme de 5.000 FCFA, au titre de recette journalière à mon patron. Aujourd'hui, avec la floraison des taxis motos, les recettes oscillent autour de 8 à 9.000 FCFA. Mon patron a toujours ses 5.000 FCFA. Je dois, moi-même, faire face à d'autres charges comme l'achat de l'essence et l'entretien de la moto avec le reste d'argent après avoir fait les comptes avec le patron ».

Guelt a tenté une aventure à Brazzaville en 2009, où il a appris à conduire; revenu à Djambala, son objectif est de devenir chauffeur, « je suis chauffeur, je resterai chauffeur », déclare-t-il.

TSOUMOU Prince Héritier, la vingtaine sonnée, vient d'intégrer le rang des conducteurs de taxi moto de Djambala. Il travaille dans un dépôt de boisson. Prince se fait conducteur de taxi moto de son frère aîné, par manque de boisson au dépôt. « Ce travail me permet de subvenir à mes besoins. Comme tous les conducteurs, je remets à mon frère aîné 5.000 FCFA de recette par jour. Je m'occupe des petites charges. Je dois veiller au bon fonctionnement du taxi moto. Je ne travaille pas seulement dans la ville de Djambala, je vais aussi à Ngo et dans d'autres localités comme Lékana. A ce moment là, la course est taxée à 10.000FCFA. Dans les localités les plus proches, les clients payent entre 2 et 3.000FCFA », dit-il.

Nombre d'accidents, parfois mortels, sont provoqués par les motocyclistes qui exercent cette activité. La sécurité est de mise pour ce genre de conducteurs qui ne respectent pas les règles élémentaires du code de la route. Ces conducteurs, à Djambala, n'ont pas de casque, il n'est pas rare de rencontrer trois personnes sur une moto, certains taxis motos n'ont pas de carte grise.

La sous-préfecture les a invités à se conformer à la réglementation en vigueur auprès de la direction départementale des transports terrestres. Cela leur a été signifié, le 20 octobre 2010, au cours d'un échange avec Pierre MBOLA, le Sous-préfet de la localité.

Et, si les autorités interdisaient ce phénomène de taxis motos ?

Ah !, s'exclame Prince Héritier, « vous savez, c'est grâce à ce travail que beaucoup de jeunes arrivent à se prendre en charge. Si on nous interdit ce travail, vous ne voyez pas que les actes de vandalisme vont recommencer dans cette localité ?

Les jeunes ont trouvé de quoi joindre les deux bouts du mois. Nous allons nous conformer à tout ce que les autorités vont nous demander. C'est pour notre bien être et des autres aussi. A Gamboma par exemple, les autorités ont commencé à incendier les taxis motos, à cause des nombreux accidents, du non suivi de la réglementation en vigueur en matière de conduite. Ce n'est pas une bonne chose. Ici, nous écoutons les autorités, elles aussi nous écoutent », a conclu Prince Héritier, ce conducteur occasionnel.

Denis Bertrand OBA

Chez Dave Herman NGOYOU, la tondeuse a remplacé la kalachnikov

Il est célèbre dans la cité de la pomme de terre. On le connaît sous le nom de « maître Crâne », du crâne humain, parce qu'il rase les crânes. Dave Herman NGOYOU, de son vrai nom, est un ex-combattant qui a bénéficié du fonds de réinsertion sociale dans le cadre du Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants (PNDDR). Alternatives Citoyennes n'a pu quitter Djambala sans visiter le célèbre salon de coiffure de « maître Crâne », un entretien à l'appui.

Elève en seconde au lycée de Djambala, Herman quitte l'école pour s'adonner à la coiffure, une activité qu'il combine déjà avec ses études. Lors de la crise sociopolitique de juin 1997, Herman s'est enrôlé. Aujourd'hui, le Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants (PNDDR), mis en place par le gouvernement, avec l'assistance financière de la communauté internationale, permet à Herman de scruter l'avenir autrement. Il bénéficie de la subvention du PNDDR, dans le cadre de la réinsertion sociale des ex-combattants. L'enveloppe de 200 mille FCFA lui permet de moderniser son salon de coiffure.

A l'instar de tous les jeunes, Herman se choisit un pseudonyme pour valoriser son activité, « dans le cadre du travail, on m'appelle : Maître Crâne ». Le message n'étant pas suffisant, il crée tout de suite un concept, qui est gravé au fronton de son salon : « Je suis docteur en coiffetologie, à l'image de la sapologie (ndlr : mouvement social des jeunes dans le domaine de la mode vestimentaire, avec pour corollaire le mariage des couleurs et l'élégance). Comme l'a fait Rapha BOUNZE-

KI, j'ai créé la coiffetologie, une science qui étudie la coiffe. Les jeunes de Djambala m'encouragent ».

« C'est toute une histoire », répond-il, lorsqu'on



Maître Crâne

lui demande de parler de ses débuts. Enfin, il lâche quelques mots. « C'est depuis 1997 que je coiffe. C'est le métier que j'exerce, avec lequel je subviens aux besoins de ma femme et de mon enfant. J'ai abandonné mes études en seconde. J'ai décidé de coiffer. Je suis un ex-combattant. Dans le cadre de la réinsertion, j'ai reçu 200.000FCFA, pour poursuivre mes activités dans la coiffure. J'ai acheté un groupe électrogène et du matériel pour mon salon. Aujourd'hui, les ciseaux, le peigne, la lame de rasoir, la tondeuse sont mes outils ».

« Les clients se bousculent devant mon salon. Quand je voyage, ce sont des plaintes. Je coiffe tout le monde :

adultes et enfants. Il y a la concurrence. Mais je suis seul à être bien équipé. C'est l'avantage que j'ai. J'ai donc la maîtrise du terrain, je suis donc assis », assure-t-il.

Maître Crâne est fier de son métier. Ce nonostante la fluctuation des recettes journalières :

« j'ai un compte bancaire. Je suis fier de ce métier que j'ai choisi en quittant les bancs de l'école. Pour moi, c'est un métier noble ».

Avant de parler des perspectives, Herman donne un conseil aux jeunes : « Ils doivent exercer des petits métiers, tout en étant à l'école. J'ai des apprenants parmi lesquels un écolier qui coiffe très bien. J'ai commencé tout en étant à l'école. J'ai abandonné mes études, par manque de soutien. Mes parents n'avaient pas de moyens pour me soutenir ».

Maître Crâne souhaite investir dans les activités agricoles, pour appuyer sa femme qui s'y est déjà lancée.

Denis Bertrand OBA

5ème appel à financement de projets du Fonds des Nations unies pour la Démocratie (FNUD)

Afin de soutenir des projets visant à faire progresser la démocratie (développement et renforcement des communautés, Etat de droit et droits de l'Homme, outils pour la démocratisation, femmes, jeunes, média). Les propositions doivent être soumises en ligne entre le 15 novembre 2010 et le 31 décembre 2010 sur le site www.un.org/democracyfund.

Finalité du FNUD et de l'appel à projets

L'objectif principal du FNUD est de renforcer la place de la société civile et de garantir la participation de tous les groupes aux processus de décision. Dans ce cadre, il finance des projets en vue de renforcer le dialogue démocratique et le rôle de la société civile, notamment par la participation des femmes, par le soutien aux processus constitutionnels, le développement par l'éducation civique et l'accès du public à l'information, enfin par le renforcement des droits à la participation civique et politique.

Le FNUD a également pour but de soutenir des projets

orientés vers les actions œuvrant à la promotion de la démocratie et visant à renforcer, à titre d'exemple, les relations entre la société civile et les instances gouvernementales, l'inclusion et la participation des secteurs marginalisés de la société et des groupes vulnérables, enfin à encourager les échanges d'expériences/la coopération Sud-Sud.

Bénéficiaires des projets du FNUD et critères d'éligibilité
Le FNUD vise à financer des projets menés principalement par les organisations de la société civile ainsi que les organismes indépendants, les organisations régionales et internationales. Sont éligibles à cet appel à projets:

- les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales engagées dans la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit;
- les institutions constitutionnelles indépendantes, telles que les commissions électorales, les commissions nationales des droits de l'Homme et les autres organes indépendants de gouvernan-

ce;
- les entités, organisations et associations mondiales et régionales œuvrant au renforcement de la société civile.

Les subventions sont allouées à des projets d'au moins deux ans, pour des projets d'un montant minimal de 50 000 USD et d'un montant maximal de 500 000 USD. Les décisions finales concernant les subventions sont prises par le Secrétaire général sur la base des recommandations sur Conseil consultatif.

Renseignements pratiques
Les candidats souhaitant soumettre un projet sont encouragés à consulter au préalable le guide pour l'élaboration de projet, les questions fréquemment posées (FAQs) ainsi que les leçons tirées de l'expérience des précédents cycles de subventions. Ces informations sont disponibles sur le site : www.un.org/democracyfund/Applicants/applicants_index_FR.html.

Seules les candidatures en ligne en anglais ou en français seront acceptées. /

Appel à proposition du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Objectifs :

Le Fonds d'affectation spécial est le seul mécanisme multilatéral d'octroi de dons qui appuie les initiatives déployées aux niveaux local, national et régional pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles.

Les demandes doivent être axées sur le soutien à la mise en œuvre de politiques, de lois et de plans d'actions nationaux et locaux pour éradiquer la violence à l'égard des femmes.

Bénéficiaires des projets et critères d'éligibilité :

Sont éligibles à cet appel à projet :

- les organisations et réseaux de la société civile,
- les gouvernements,
- les instituts de recherche spécialisés dans l'égalité des sexes et la violence sexiste

les équipes des pays des Nations Unies (travaillant en partenariat avec les gouvernements, les réseaux de femmes et d'autres organisations de la société civile)

Les candidats sont invités à déposer une demande de subvention pour un montant minimum de 100 000 dollars et un montant maximum de 1 million de dollars pour une période de deux à trois ans.

Le processus d'évaluation sera conduit par des comités au niveau mondial et sous-régional qui suivront des critères communs pour examiner les candidatures.

Les candidats sont tenus de présenter des propositions en ligne sous la forme d'une brève note conceptuelle, **avant** le 20 janvier 2011. La proposition en ligne sera disponible à partir du 3 janvier 2011 sur le site :

http://www.unifem.org/gender_issues/violence_against_women/trust_fund_guidelines.php

Seules les candidatures en ligne en anglais, français ou espagnol seront acceptées.

Pour mieux s'informer sur le processus de candidature :

http://www.unifem.org/gender_issues/violence_against_women/trust_fund_guidelines.php

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN PERSONNEL CLE A LA CNOP - CONGO

Le Bureau exécutif national de la CNOP – CONGO, sur recommandation de la réunion du 13 octobre 2010, faisant suite à la résiliation des contrats précédents dans les délais requis, lance un appel à candidatures pour le recrutement d'un personnel clé qui constituera le pôle d'animateurs techniques permanents relayant les instances à travers une collaboration synergique sur des projets spécifiques à savoir :

Un Chargé de programmes,
Un(e) Assistant(e) financier,
Un(e) Secrétaire caissière.

1-Profil des candidats et tâches à accomplir

Les candidats éligibles peuvent être les membres et/ ou les candidats volontaires et les personnes ressources, reconnus comme ayant déjà servi la structure, peuvent devenir éligibles.

Le pôle d'animateurs techniques permanents s'inscrit dans un dispositif de gestion de l'exercice tenant compte de la mise en œuvre des projets spécifiques obtenus par la CNOP – CONGO.

Une synergie dans la gestion courante de ces projets est établie par la structure via les instances qui sont garantes en tout état de cause. Les fonctions des trois per-

sonnes s'exercent à temps plein.

Les candidats peuvent être des nationaux ou des non nationaux. Cependant les candidatures féminines sont à encourager.

Le Chargé de programmes a pour tâches de :

Organiser et coordonner l'exécution et le suivi des projets ;

Marquer une attention particulière aux conditions de travail et de vie de la structure pendant que cours la mise en œuvre et rend compte de l'évolution à chaque étape au Bureau exécutif national ;

Rédiger les rapports de mise en œuvre des projets ; Mener les études de projets tels qu'indique le plan de travail et de budget annuel (PTBA) ;

Préparer le plan de travail et de budget annuel (PTBA) et le proposer au Bureau exécutif national ; Veiller à la tenue des justificatifs des dépenses relatives à l'exécution des projets.

L'Assistant financier est chargé de :

Préparer l'ordre du jour et les dossiers des réunions du pôle d'animateur technique permanent et d'en dresser les comptes rendus ; Gérer le personnel, les finan-

ces, les meubles et immeubles de la CNOP – CONGO ; Présenter au chargé de programmes tout acte administratif et financier ; Tenir le fichier existant des volontaires et personnes ; Proposer les éléments de suivi du budget au Chargé de programmes.

La Secrétaire caissière est chargée de :

Recevoir et enregistrer le courrier départ comme arrivé et des visiteurs ;

Saisir les documents, les placer et contrôler l'archivage ;

Renseigner toute personne demandeur d'information sur la CNOP – CONGO au siège ;

Tenir le cahier de caisse et enregistrer tout flux de caisse ;

Tenir le courrier électronique et ventiler les informations essentielles aux membres et partenaires.

2. Déclaration des candidatures

Dossiers à fournir

Pour le poste de chargé de programmes,

Il est exigé d'être détenteur d'un Baccalauréat + 3 ans ; Présenter un curriculum vitae ; Avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans ;

Avoir une parfaite connaissance de la société civile et milieu paysan ;

La connaissance de l'anglais hormis le français serait un atout ;

Avoir une parfaite connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, Access, Publisher)

Avoir une capacité de montage du plan de travail de budget annuel selon les normes standardisées de l'O-HADA.

Pour le poste de l'Assistant(e) financier(e),

Il est demandé d'être détenteur d'un Diplôme de gestion comptable, ayant ainsi une expérience d'au moins 4 ans ;

Présenter un curriculum vitae ;

Avoir une parfaite connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, Access, Publisher, Ciel comptable).

Avoir une capacité de montage du plan de travail de budget annuel selon les normes standardisées de l'O-HADA.

Concernant le poste de Secrétaire caissière,

Il est demandé d'être détenteur (trice) d'un Diplôme de Brevet Technique d'études Supérieures ou connexe ; Présenter un curriculum vitae ;

tae ; Avoir une parfaite connaissance de tenue d'une caisse et de l'outil informatique (Word, Excel, Access, Publisher) ; Avoir la maîtrise de la langue française et de l'anglais.

Les candidatures sont déclarées par **lettre de motivation**, manuscrite, accompagner des éléments demandés et en précisant le poste concerné, sous pli fermé à l'adresse de la CNOP – CONGO : Siège : Bureau de liaison sis Avenue de Loua n° 727 Bacongo – Brazzaville immeuble Jumeaux Services 2^e étage porte 1 ; BP 1404 ; Tél : 05.536.08.22 / 05.531.36.21

Pour les deops de dossier contacter Mlle BATAMIO CHRUCHINAT BIENHEUREUSE Secrétaire Permanente de la CNOP-CONGO

Tel : 06 613 37 43 heure de service 8h00 à 15h00 du lundi au samedi

Email : cnopcongo_op@yahoo.fr, au plus tard le vendredi 31 décembre 2010.

NB : Les dossiers de candidatures seront examinés par un cabinet ayant les capacités dans la passation des marchés.